

nous ne devrions pas avoir une loi permettant de naturaliser les gens à la veille des élections.

Puis il y a autre chose. Nous ne devrions pas créer des embarras aux gens qui désirent se faire naturaliser. Si nous les invitons à venir s'établir au pays, si nous les engageons à venir demeurer ici durant cinq ans ou plus, à se mêler à notre vie pendant que leurs enfants jouent avec les nôtres, à payer des taxes, à acheter des marchandises canadiennes, à augmenter la richesse du pays, je ne vois pas pourquoi nous ne les admettrions pas à la qualité de citoyen du Canada. Si nous les considérons assez bons pour demeurer parmi les citoyens canadiens durant cinq, dix ou quinze ans, je crois qu'ils sont assez bons pour demeurer parmi les citoyens de n'importe quelle partie de l'empire britannique, et je ne vois pas pourquoi nous ne leur accorderions pas les droits de sujet britannique.

Des sauvegardes suffisantes existent certainement dans la mesure actuelle. En premier lieu, il faut que le requérant ait pour parrains deux citoyens nés sujets britanniques et un juge de paix. Les autorités de l'immigration font enquête sur leur passé, de même que la gendarmerie. Pour ma part, je crois que ce travail d'enquête peut se faire plus facilement par des policiers qui se rendent dans la région où le requérant a vécu durant cinq ans, plutôt que par un tribunal. En effet, dans un grand nombre de cas, ces individus se trouvent à 50 ou 100 milles de leurs demeures quand ils se présentent devant le tribunal, et ce dernier ne peut guère se renseigner sur eux; d'un autre côté, la gendarmerie, en se rendant dans la région où demeurent ces individus, peut obtenir sur eux en peu de temps tous les renseignements requis. Je ne vois pas le danger qu'il peut y avoir de naturaliser ces gens. Nous avons constaté, surtout dans l'Ouest canadien, qu'en accordant la naturalité à ces gens, en leur donnant la responsabilité du citoyen britannique, en leur permettant de se joindre à nous dans la vie sociale et politique, nous en faisons de meilleurs citoyens; ils se rendent compte qu'ils font partie intégrante du pays et ils essaient de faire de leur mieux pour leur pays et pour leurs enfants qui naîtront dans notre pays.

Il y a encore un autre aspect de la question, et l'honorable député de Marquette en a parlé; c'est que, dans plusieurs régions de l'Ouest canadien, la naturalisation coûte trop cher. Un grand nombre de ces individus ignorent les règlements; ils s'adressent à un avocat et ils paient 10, 15 ou 20 dollars, et parfois jusqu'à 50 dollars, pour se faire naturaliser. Nous devrions faire en sorte que les lettres de naturalité puissent s'obtenir à aussi bon marché que possible afin de permettre à un plus

grand nombre de ces gens de se faire naturaliser, car ils feront de bons citoyens. Je l'ai déjà dit, nous avons dans la Saskatchewan 195,000 personnes nées à l'étranger, et nous constatons que les enfants de ces étrangers parlent, lisent et écrivent l'anglais. Le nombre des enfants de la Saskatchewan âgés de dix à vingt ans qui ne savent ni lire, ni écrire, ni parler anglais est inférieur à quatre pour cent. Il se peut que quelques-uns de leurs parents n'aient pas une connaissance considérable de l'anglais ou du français, mais ces enfants apprennent l'une ou l'autre de ces langues et ils peuvent bien se tirer d'affaire dans le pays sans une connaissance approfondie de l'anglais ou du français.

Le Gouvernement me paraît avoir raison de proposer cette loi, dont l'adoption permettra la naturalisation de plusieurs milliers de personnes. Je ne crois pas que mes honorables amis de la gauche aient lieu de craindre que l'on se serve de cette loi pour faire naturaliser un grand nombre d'individus dans le seul but de les faire voter aux élections.

M. MILLAR: J'ai écouté la discussion qui s'est faite sur ce projet de loi. Ce dernier ne me plaisait pas tout d'abord, mais il a été modifié de façon à me satisfaire et je puis maintenant lui accorder mon appui. Habitant une région où j'ai eu l'occasion de connaître ceux qui peuvent aspirer à devenir citoyens britanniques, je crois devoir faire certaines observations avant l'adoption de ce bill.

On semble craindre de voir venir du continent européen une trop grande proportion de nos immigrants. Bien que je sois heureux de voir arriver un aussi grand nombre que possible d'Anglais, d'Irlandais et d'Écossais, pourvu qu'ils aient les qualités physiques, mentales et morales requises, je crois néanmoins que les immigrants qui nous arrivent de l'Europe continentale peuvent être une acquisition pour le pays. Ils viennent de pays où la vie est un peu plus dure que celle de nos colons. Il s'ensuit donc que nous ne devons pas être surpris quand nous constatons qu'ils surmontent les obstacles mieux que les Canadiens de naissance ou que les colons nés en Angleterre, en Écosse ou en Irlande et qui ont été élevés en jouissant d'un mode d'existence plus facile.

Dans l'Ouest canadien, nous avons de grandes étendues de terres qui sont de deuxième ordre, et nous en avons aussi qu'on pourrait appeler de troisième ordre. Ces gens qui nous arrivent de l'Europe continentale, accoutumés à un mode d'existence inférieur, habitués à travailler plus longtemps pour des salaires moindres, réussissent, grâce à leur travail et à leur frugalité, à transformer ces terres en

[M. Ross (Moose Jaw).]